



Semaine
du 30 mars
au 5 avril
2013

Charte des maisons de canal

Le musée de l'Erdre, le musée de la batellerie de Redon, la maison du canal de Hédé, le musée de la Roche Bernard, l'abbaye de Bonrepos, les centres d'interprétation du SMATAH. Un point commun à toutes ces structures : l'implication autour des voies d'eau bretonnes.

Cinq départements, six structures, dix sites, cinquante cinq mille visiteurs équitablement répartis sur l'ensemble de la Bretagne historique. Le regroupement de tous ces gestionnaires porte en lui-même des perspectives jusque là insoupçonnées.

Il couvre la Région dans son intégralité de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud, de la Loire-Atlantique au Finistère en passant par l'Ille et Vilaine, le Morbihan et les Côtes d'Armor. Il réunifie autour et aux abords de la voie d'eau.



En effet, les « maisons de canal », portées par tous ces sites, sont des structures immobilières permanentes ou temporaires, situées géographiquement à proximité des voies d'eau, au sein desquelles sont présentées des animations en rapport avec les canaux.

Or, Un rapide examen des pratiques en cours dans les « maisons de canal » ou écomusée situés sur les berges des voies d'eau bretonne a permis de mettre en évidence de grandes ressemblances entre les modes de fonctionnement de chacune.

Ainsi, dans la plupart des cas, la modestie des surfaces intérieures utilisables nécessite l'implantation d'expositions compactes, le recours constant à l'innovation et à l'invention, montrant et suggérant, faisant large place aux maquettes, réductions et autres matériels, en tout ou en parties, et impliquant fortement les animateurs et les témoins d'un âge révolu.

Ce faisant, il apparaissait du plus haut intérêt de fédérer les différents acteurs que sont les gestionnaires de maison de canal par la création d'un organe de contacts et de mutualisation de leurs efforts communs en vue de la dynamisation et du développement de l'attractivité de nos voies d'eau, le comité des maisons du canal.

Cette collaboration prend la forme d'un rassemblement de bonne volonté reposant sur l'adhésion volontaire des gestionnaires de maisons de canal aux principes énoncés dans une charte d'animation des voies d'eau qui se caractérise par, une collaboration dans l'échange des savoir-faire en matière d'animation (entre autres par la création d'une banque de données des thèmes d'animations et l'échange de protocoles de déroulement des formations) ou d'exposition (thèmes, créations, installations, ...), la création d'infrastructures animatoires communes (films, matériels divers, livres, ...).



De même, compte tenu de l'éloignement géographique de ces différents établissements, il apparaît clairement que les zones d'achalandise de chaque structure sont bien loin de se recouper.

Qui plus est, eu égard aux moyens de locomotion les plus utilisés sur le canal (vélo, cheval, randonnée pédestre, tourisme fluvial) et au taux de retour sur chaque site, la clientèle des uns pourrait fort bien – et a même vocation à - devenir la clientèle des autres pour peu que le chaland puisse être assuré de trouver des prestations d'une égale qualité en tous lieux.

C'est pourquoi, pleinement convaincues que les modalités d'exploitation de l'ensemble de ces sites, écomusées, points d'information et autres lieux d'exposition traitant de la chose fluviale, initient des comportements et des actions similaires, persuadées de ces évidentes complémentarités, ces six structures ont décidé d'adhérer à une charte de coopération des « maisons de canal » privilégiant l'instauration d'opérations communes de promotion et de communication, l'information sur les autres établissements du réseau, l'annonce des manifestations des autres établissements ou la promotion commune à l'occasion de salons ou manifestations...

L'emprunt de la voie de la coopération permettra à chacune de nos structures d'amplifier la croissance de fréquentation des différents sites. En substituant la collaboration à la concurrence, chacun des acteurs prendra le risque positif d'établir une saine émulation entre les lieux de découverte, permettant l'appréciation régulière et constructive de nos équipements comme de nos prestations, tout en favorisant l'amélioration de nos pratiques.

Il s'agit donc là d'une initiative originale d'une ampleur encore jamais atteinte sur les berges des canaux de notre Région. Une possibilité de mutualisation des moyens, une opportunité de mise en commun de savoir-faire et de connaissances, une occasion d'échanges et de collaboration pour le plus grand profit de tous ceux qui, touristes ou résidents, fréquentent nos halage et contre halage.



Actualités :

- ⌚ Les centres d'interprétation sont ouverts de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Les animateurs sont à votre disposition pour vous faire découvrir les richesses du canal.

Maison éclusière de Kergoat de mardi à jeudi
Maison éclusière de Rosvéguen de mercredi à vendredi
Maison éclusière de Pont Triffen de mardi et jeudi

- ⌚ Les travaux liés au réseau d'eau se terminent aux abords de l'écluse de Pont Triffen qui devrait pouvoir reprendre son apparence habituelle en fin de semaine prochaine, permettant ainsi, à nouveau, un emprunt aisé du chemin de halage.
- ⌚ Les travaux de restauration du chemin de contre halage se poursuivent à l'amont de l'écluse de Coatigrac'h risquant d'y rendre la fréquentation plus difficile sur certaines sections, du fait de la présence d'engins nécessaires à l'enlèvement de bois ou à la restauration de la rigole de ceinture.
- ⌚ Les chantiers d'abattage de peupliers menés pour le compte de la société SEBA se poursuivent à l'aval de Pont Triffen rendant le chemin de halage difficile d'accès. Les opérations d'abattage touchent à leur fin. L'enlèvement des grumes et le broyage s'échelonnent dans le temps. Ces opérations débuteront par l'aval de Stéraon.
- ⌚ Dans le cadre de travaux de confortement des berges, il sera procédé, mercredi matin à un abaissement du niveau de l'eau dans le bief Châteaulin. Le retour à la normale s'effectuera le lendemain, jeudi.
- ⌚ Avec un débit hebdomadaire moyen de 33,5 m³/s, avoisinant le débit moyen mensuel observé pour mars (1970-2011) : 33,7 m³/s (donnée cg29), nous enregistrons cette semaine à la vidéo **la migration en montaison** de :
+ 2 saumons atlantiques sans nageoire adipeuse ayant une longueur totale de 78 et 84 cm.
+ 1 truite de mer de 41 cm
+ 1 mulet

Directeur de publication:
Madame Armelle Huruguen
Présidente
Suivi:
Comité de rédaction
Conception, Réalisation, Photos:
SMATAH

Syndicat Mixte d'Aménagement
Touristique de l'Aulne et de l'Hyères
Maison éclusière de Bizernig
29520 CHATEAUNEUF DU FAOU
☎ 02 98 73 40 31
📠 02 98 73 40 39
Email: smatah@wanadoo.fr
Site internet: www.smatah.fr